Demande de carte d'identité

Après le 6 mars 2017, il n'est plus possible de demander une carte nationale d'identité (CNI) à la mairie de Le Castéra. Seules 26 communes de la Haute-Garonne (cf. carte plus bas) sont équipées pour la réception des dossiers selon la nouvelle procédure, qui comprend la prise d'empreintes. Sous réserve de confirmation, la commune de L'Isle-Jourdain devrait pouvoir traiter nos demandes.

A la même date, soit à compter du 7 mars 2017, il est possible de faire une pré-demande en ligne à l'adresse https://predemande-cni.ants.gouv.fr, après création d'un compte personnel. Un numéro de pré-demande est alors attribué. Ce numéro est demandé par l'agent de guichet de l'une des mairies équipées. Le dossier doit complété par la prise d'empreintes et le dépôt des pièces justificatives d'état civil et de domicile, de la photo d'identité et du timbre fiscal, qui peut être acquis en ligne.

Pour en savoir plus :

- télécharger le flyer national sur la demande de CNI
- télécharger l'arrêté préfectoral de la Haute-Garonne
- détail de la pré-demande en ligne sur le site service-public.fr
- démarches en ligne et liste des communes sur le site de la préfecture de Haute-Garonne

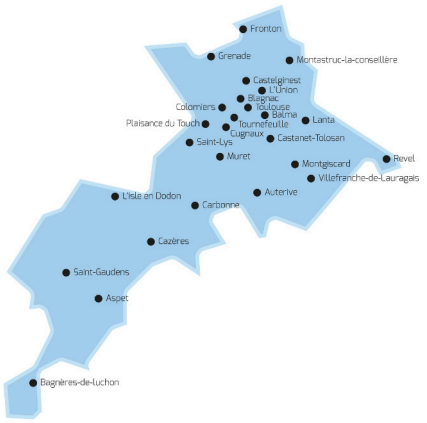

Télécharger la carte des 26 communes de Haute-Garonne habilitées à délivrer la CNI